



IKARFIX S

Fixateur pigmenté à base de résine acrylique en solution en phase solvant



DESTINATION

Extérieur : Fixateur pigmenté pour l'imprégnation des supports légèrement farinants ou d'anciens fonds peints avec un film mince compatible, après lavage haute pression eau froide.

CARACTERISTIQUES

MASSE VOLUMIQUE	1.37 +/- 0,05 Kg/l
EXTRAIT SEC	en poids : 66 +/- 2% en volume : 39 +/- 2%
COV	Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/h): 750 g/l (2007),.. (cat. A/h): 750 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 500 g/Ide COV
POINT ÉCLAIR	Compris entre 23°C et 55°C
CLASSEMENT AFNOR NFT 36 005	Famille I Classe 7b1
TEINTES	BLANC
CONDITIONNEMENT	7KG 20KG

PREPARATION DES FONDS | APPLICATION

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1 ou 42-1.

Les supports seront préalablement lavés à l'eau froide HP puis traités si nécessaire avec IKAR AM suivant sa fiche technique.

Les supports au moment de l'application seront sains, secs et propres.

Ces conseils ont une portée indicatrice mais ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à mettre en peinture.

Conditions d'application	DTU en vigueur.
Matériel d'application	Brosse : Dilution Prêt à l'emploi Rouleau façade poil 18/20 mm : Dilution Prêt à l'emploi.
Rendement	150 à 200 gr/m ² selon la nature des fonds et le mode d'application.
Diluant / Nettoyage du matériel	White spirit
Séchage (20°C - 65%HR)	HP : 2H Sec : 4 h Recouvrable : 12 h

IKARFIX S

PROCESSUS D'APPLICATION

Support	Extérieur : béton, fibre-ciment, enduit au mortier de liants hydrauliques, anciennes peintures adhérentes et compatibles
Impression	1 couche d'IKARFIX S
Finition	IKARFIX S doit être impérativement recouvert par une peinture ou un revêtement de finition compatible

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Stockage	1 an en emballage plein et fermé dans un endroit frais et aéré
Précaution d emploi	Mélanger avant emploi, utiliser dans des zones bien ventilées. Laisser hors de porter des enfants. Pour la protection individuelle, se reporter à la FDS.
Transport	Non soumis aux prescriptions de l'ADR (Réglementation pour le transports de marchandises dangereuses par la route).
Gestion des déchets	Bien refermer l'emballage après usage. Ne pas jeter de résidu dans l'égout, ni dans les ordures ménagères. Veuillez déposer votre emballage vide dans un centre agréé. Se rapprocher des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.